

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 35 : **Soutien au programme ' Shift Year ' - Atelier des Transitions - Programme de CentraleSupélec au service des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale.**

Déjà engagée pour un développement responsable, CentraleSupélec développe un projet ambitieux intitulé « l'Atelier des transitions » qui vise à positionner le campus de Metz comme un laboratoire « in vivo » sur ces questions, dans tous les aspects de son activité : formation, recherche, diffusion de la culture scientifique et technique, partenariats, vie collective...

Première déclinaison de ce projet : un nouveau programme, la Shift Year, une année de formation et d'engagement pour :

- préparer des jeunes à agir, dans les organisations publiques et privées, pour un développement responsable, soutenable, éthique,
- décloisonner, rapprocher des acteurs dont la coopération est indispensable pour relever les grands défis de demain (entreprises privées et acteurs publics, ingénieurs et décideurs politiques...).

Une approche globale, interdisciplinaire, ancrée dans l'action :

- Interdisciplinarité : la Shift Year accueille des élèves de CentraleSupélec, dans le cadre d'une césure entre la deuxième et la troisième année de leur cursus ingénieur, mais aussi des étudiants issus d'autres établissements, de profils variés,
- Appréhension globale des acteurs et des enjeux : dimensions scientifiques et technologiques propres à l'ingénieur, mais aussi dimensions économiques, humaines, sociales, politiques,
- Action, dans le cadre de deux semestres distincts, le second étant consacré à un stage, de préférence à l'international. Le premier semestre, qui se déroule à CentraleSupélec, au sein de l'Atelier des Transitions (campus de Metz), est centré sur une mission d'envergure, donnée par un donneur d'ordre public ou privé, conduite en une équipe pluridisciplinaire.

L'Eurométropole de Metz, dans le cadre du déploiement de sa politique « smart city – villes intelligentes », souhaite confier une mission spécifique, visant à analyser l'utilisation des technologies numériques par la collectivité et à proposer un cadre permettant d'adopter les comportements les plus vertueux sur les cas d'usages associés aux plus forts impacts.

Pour cela, il s'agira d'étudier :

- Les conditions de l'utilisation actuelle du numérique (directe et induite) par la collectivité, afin d'identifier parmi ces situations celles qui sont les plus impactantes (sur les ressources et les polluants les plus critiques), sur lesquelles les efforts devraient se focaliser, afin de limiter leur importance dans le cadre d'une stratégie de « smart city » raisonnée,
- Sur un certain nombre de cas d'usages correspondant à ces situations les plus impactantes, les meilleures pratiques à adopter pour la réduction de leur impact, dans le but de contribuer à l'évolution des comportements des membres de la collectivité.

Cette mission d'un coût total de 30 000 € sera également cofinancée par SFR à hauteur de 4 000 €.

Il est proposé en conséquence de soutenir CentraleSupélec par un financement de 26 000 € pour cette mission, dans le cadre du programme Atelier des Transitions, décliné dans la convention de partenariat financier jointe en annexe. Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Commission consultée : Commission Enseignement supérieur, recherche, innovation.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
VU le Budget Primitif 2022,
CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation et la Vie Etudiante représentent pour Metz Métropole un axe essentiel de son développement,

DECIDE d'attribuer une subvention de 26 000 € en fonctionnement à CentraleSupélec au titre du programme Ateliers des Transitions,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer la convention de financement dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.